

Le blé

en chiffres



Présentes sur tout le territoire, les cultures de céréales modèlent les paysages. Avec une surface de près de 5 millions d'hectares, le blé tendre couvre plus du quart du sol labourable français. Les enjeux économiques qu'il représente sont tout aussi importants.

Des exploitations céréalières...

Si une dizaine d'espèces de céréales est cultivée en France, la majeure partie de la production se concentre sur quatre d'entre elles : blé tendre, maïs grain, orge et blé dur. Le blé se plaît dans les sols argileux, les limons et les alluvions des vallées ; il se contente d'une humidité moyenne.

54 % des exploitations françaises cultivent des céréales, soit 300 000 exploitations. Elles produisent entre 60 à 70 millions de tonnes chaque année. Spécialisées dans les grandes cultures, plus d'un quart des exploitations représente à elles seules quasi les trois-quarts de la production de céréales. La valeur de la production céréalière réalise un chiffre d'affaires au alentour de 15 milliards d'euros et représente plus de 450 000 emplois !



Flash sur la production française de céréales bio.

L'agriculture biologique de céréales représente plus de 20 000 exploitations en France. La Surface agricole totale (SAU) en agriculture biologique représente 10,1% de la surface agricole totale en France en 2024, soit environ 2,7 millions d'hectares.

La surface dédiée au blé tendre bio reste stable avec un peu plus de 30 000 hectares cultivés.

Le blé tendre bio reste une culture majeure, mais sa production a fortement diminué en raison de conditions climatiques défavorables, d'une diminution des conversions à l'agriculture biologique et a contrario d'une déconversion pour un retour à l'agriculture conventionnelle.

... qui cultivent du blé tendre...

Plus de deux tiers des exploitations cultivent du blé tendre en France sur plus de la moitié des surfaces céréalières, soit **5 millions d'hectares de blé tendre**. Le blé tendre représente environ 50 % de la production céréalière française.

La Politique Agricole Commune (PAC)

Les aides reçues de l'Union européenne représentent une part importante des revenus des agriculteurs. Le versement de ces aides est conditionné au respect par les exploitants de strictes exigences en matière d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux. Pour toute information : <https://agriculture.gouv.fr/la-pac>



... l'exportent...

Sur les 35 millions de tonnes de blé tendre produites en moyenne chaque année, un peu moins de la moitié est exportée. Plus de la moitié de ces exportations va vers les pays hors Union européenne, en particulier vers l'Afrique du Nord et l'Afrique Centrale. La France est le premier producteur et le premier exportateur de blé tendre de l'Union européenne.

La filière céréalière contribue positivement à la balance commerciale agricole et agroalimentaire française.

La France est le deuxième exportateur mondial de blé, derrière les États-Unis.



Et puis aussi...

Les céréales sont utilisées dans d'autres secteurs que l'agro-alimentaire pour fabriquer des produits de la vie quotidienne : papier, colle, lessive, peinture, plastiques, et bien sûr carburants comme le bioéthanol. Issu de matières premières agricoles renouvelables, celui-ci est destiné aux moteurs à essence. En Europe, le bioéthanol est produit à partir de céréales (blé, maïs...) ou de betteraves. Par un procédé de fermentation industrielle, le sucre contenu dans ces végétaux est transformé en alcool. Cet alcool (éthanol) est concentré puis déshydraté pour obtenir du bioéthanol. La production de bioéthanol en France est aujourd'hui assurée à 70 % à partir de betteraves et à 30 % à partir de céréales.

... et surtout le vendent aux meuniers pour que nous le consommions !

La meunerie utilise quasi-exclusivement du blé tendre français. Près de 6 millions de tonnes sont transformées en farine chaque année, dont 65 % sont destinées à la panification. En France, on consomme en moyenne près d'une demi-baguette de pain par jour !

Du grain au pain

Un hectare de blé tendre - soit 5,5 tonnes de farine - permet de fabriquer 22 000 baguettes de 250 g.

